



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la SAVOIE

Date de la convocation :
24 mars 2023
Date d'affichage : 24 mars 2023

Nombre de membres afférents
au Conseil : **19**
Nombre de membres
en exercice : **16**
Nombre de membres présents : **14**
Nombre de votants : **16**

OBJET : Autorisation de signature d'une convention entre la Commune de la Bathie et le CIAS ARLYSÈRE pour la mise à disposition d'une salle communale dans le cadre des animations séniors du CIAS pour l'année 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de LA BATHIE Séance du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 31 mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Monique ROSSET-LANCHET, maire.

Présents : Mmes Joëlle BANDIERA, Stéphanie BOHN, Justine FECHOZ, Corinne PAYOT, Monique ROSSET-LANCHET, Gilda STRAPPAZZON.
MM. Jean-Pierre ANDRÉ, Pascal BOUVIER, Frédéric BUENO, Anthony GIRARD, Olivier JÉZÉQUEL, Frédéric MOLINAS, Pascal PESCHOT, Damien SANTON.

Absents : Mmes Armelle MOLINAS (procuration à M. Damien SANTON), Élodie PIDDAT (procuration à M. Olivier JÉZÉQUEL),

Madame Justine FECHOZ a été élue secrétaire de séance.

Vu la délibération du CIAS Arlysère en date du 23 février 2023 relative à la convention avec la Commune de la Bathie pour la mise à disposition de locaux dans le cadre des animations séniors du CIAS Arlysère

Dans le cadre de la mise en place des ateliers financés par la Conférence des Financeurs (CDF), le CIAS Arlysère propose des animations à destination des personnes de 60 ans et plus résidant sur le territoire.

Ces animations vont être proposées dans différentes communes du territoire Arlysère dont la commune de la Bathie, comme en 2022.

Ainsi, il convient de mettre en place une convention de mise à disposition de la salle annexe de la salle polyvalente au profit du CIAS Arlysère dans le cadre des ateliers Equilibre. Cette mise à disposition de locaux sera établie à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la mise à disposition de la salle annexe de la salle polyvalente, au profit du CIAS Arlysère, dans le cadre des animations séniors comme indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante ci-annexée et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 16

VOTE POUR : 16

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire

Monique ROSSET-LANCHET



